

Le PRÉSIDENT: Une question de privilège?

M. CAMPBELL (*Stormont*): Oui.

Le PRÉSIDENT: Quand M. Martin en aura fini.

M. MARTIN (*Essex-Est*) Monsieur le président, si mon collègue désire poser la question de privilège, il peut le faire.

Le PRÉSIDENT: Quelle est votre question de privilège, monsieur Campbell?

M. CAMPBELL (*Stormont*): M. Pothier Ferland,...

M. PIGEON: Ne mentionnez pas ce nom, c'est un libéral.

M. CAMPBELL (*Stormont*): ...qui s'appelle lui-même avocat, a envoyé une lettre à tous les membres du comité, y compris moi-même, le 23 avril...

Le PRÉSIDENT: Nous sommes tous au courant de cette lettre.

M. CAMPBELL (*Stormont*): Et au ministre de la Justice et au ministre des Transports. Afin d'apporter des éclaircissements à cette lettre, je voudrais donner lecture de ma réponse, à l'avantage des membres du comité.

Je sais également que le député de Laurier sera content de voir ce faux exposé clarifié, parce que je crois savoir qu'il était, avec beaucoup de raison, inquiet de cette affaire. J'ai répondu:

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 23 avril à M. Gordon Fraser, dont des exemplaires ont été envoyés à tous des membres du comité pertinent...

Le PRÉSIDENT: Ce n'est pas une question de privilège.

M. CAMPBELL (*Stormont*): La question de privilège vient de ce que M. Ferland a prétendu que j'avais mentionné les noms de certaines personnes qui font maintenant l'objet d'une enquête de la part de la police. Il a aussi prétendu que j'avais déclaré qu'il y avait eu des vols de commis sur le pont, deux déclarations qui sont tout à fait fausses à la lecture des témoignages. Afin de clarifier la teneur de cette lettre qui a été envoyée à tous les membres du comité, je voudrais donner lecture de ma réponse qui établit ma position. N'est-ce pas un rappel au Règlement?

DES VOIX: Une question de privilège!

Le PRÉSIDENT: Très bien, continuez.

M. CAMPBELL (*Stormont*): Voici ma réponse:

En réponse à votre lettre du 23 avril à M. Gordon Fraser, dont des exemplaires ont été envoyés à tous les membres du comité pertinent, puis-je attirer votre attention sur le fait que vous avez mentionné que j'avais attaqué vos clients, alors que, en fait, je tentais, en leur nom, de replacer toute cette question des irrégularités dans sa perspective véritable.

Vous montez en épingle une phrase qui, non seulement change le sens, mais contredit entièrement ce que j'avais l'intention d'exprimer. Évidemment, dans l'ardeur de la discussion, la phraséologie peut avoir l'air un peu incohérente; mais le sens que je donne est très clair à la lumière du paragraphe entier.

Ce que je voulais dire et ce que j'ai dit, c'est que, «s'il y a eu des vols, cet écart d'un demi-million de dollars ne serait pas nécessairement tout passé dans les goussets des gens». Tout ce montant pourrait et une partie doit en être